

La Macron homme ou femme ? On s'en tape le coquillard, l'important est ailleurs

écrit par Christine Tasin | 13 septembre 2024





Je ne crois pas à l'histoire de la Macron homme, mais quand je vois cette photo et sa posture, j'ai un petit doute ☐

La Macron, un homme ou une femme ? Peu me chaut, par contre la haine de Macron pour la France qui devrait agiter tout le Landernau français, ça, ça m'intéresse mais apparemment bien peu ceux qui lisent ou écrivent article sur article à propos de l'épouse de Macron.

Je crois que Résistance républicaine n'a jamais consacré d'article aux allégations/suppositions/accusations à propos d'un éventuel changement de sexe ou d'une éventuelle usurpation d'identité de l'épouse de Macron. Tout simplement parce que nous n'avons aucun goût pour les magazines qui font du fric avec les photos et pseudos-révélation à propos des stars et autres politiques.

A titre personnel, ce genre de presse de caniveau me répulse, le côté voyeur pour faire de l'argent en flattant les plus bas instincts de l'homme qui, au lieu de s'intéresser à la politique et au vote utile se demande qui couche avec qui, si telle actrice porte une perruque ou a subi une chirurgie esthétique, ça me sidère, ça me peine, ça m'exaspère... Alors, il était évident dès les premières rumeurs que RR ne participerait pas à l'hallali. Histoire de ligne éditoriale, histoire de respect de nos lecteurs.

Néanmoins, quand les premières accusations ont commencé, avec une video virale des 2 femmes aujourd'hui condamnées, je me suis intéressée au sujet, au motif que si Macron a tout à fait le droit de se marier avec un autre homme, aller jusqu'à abuser le bon peuple de France en mentant, en montant une escroquerie pareille c'est indigne d'un Président et donc plus qu'inquiétant sur ce dont est capable le bonhomme. Et dans ce cas il faut le révéler, les Français ont le droit de savoir de quoi est capable le quidam et ceux qui ont commis nombre de videos ou articles sur le sujet n'avaient peut-être pas tort.

J'ai donc regardé ou plutôt essayé de regarder la dite video des 2 condamnées... imbitable. Mal faite, plein de passages ne tenant pas debout, j'ai laissé tomber et oublié. Par ailleurs comparé avec les horreurs dont Macron s'est rendu coupable vis-à-vis du peuple français tout ça c'est de la roupie de Sansonnet. Je me suis dit « l'affaire est en justice », on va attendre de voir ce que disent les juges, mais décidément je ne crois pas à cette histoire.

Or, ce qui m'interpelle dans la condamnation des deux femmes, c'est qu'elles ne sont pas condamnées pour avoir nui aux Macron avec des mensonges, mais pour les avoir diffamés. Si je ne m'abuse, la plainte déposée par Brigitte Macron portait non pas sur la diffusion de mensonges (plutôt faciles à prouver avec une expertise médicale me semble-t-il) mais sur la diffamation :

Deux femmes condamnées pour diffamation après avoir propagé en 2021 une infox sur la transidentité de Brigitte Macron

Au cœur du dossier, une théorie resurgissant régulièrement sur les réseaux sociaux depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017, selon laquelle Brigitte Macron, née Trogneux, n'aurait jamais existé, mais que son frère Jean-Michel aurait pris cette identité après avoir changé de sexe.

https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/brigitte-macron/deux-femmes-condamnees-pour-diffamation-pour-avoir-propage-en-2021-une-infox-sur-la-transidentite-de-brigitte-macron_6777550.html

Diffamation : « **Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé** est une diffamation.

En quoi affirmer que Brigitte Macron serait son frère Jean-Michel Trogneux est-il une diffamation ? Si c'est vrai c'est elle qui est coupable, d'une usurpation d'identité, très grave au nom de la loi, et le révéler ne serait pas une diffamation mais un travail de justice, non ?

En gros les 2 accusatrices auraient pu/ dû ? être accusées d'atteinte à l'honneur pour avoir accusé Brigitte Macron d'avoir monté une affaire assez incroyable portant à l'honneur du Président de la République. Bref une affaire d'Etat. Et le tribunal accouche de juste une petite plainte pour diffamation, péché véniel sans suite, une petite amende pour fermer la bouche des gens qui causent et basta ! Pour éviter que les choses ne s'emballent et que d'aucuns demandent des preuves physiques ou médicales ? Tout était bien ficelé dans le procès, afin d'éviter d'en arriver là... Et, finalement, paradoxalement, ce sont les attendus du procès qui mettent la puce à l'oreille de ceux qui ne croient pas à cette histoire et qui se disent « il y a

anguille sous roche ». Quelle anguille ? Quelle roche ? Le
saura-t-on jamais ?